

SUD

CGT

Le 11 mars 2008

A.S.T.E

ON EST ENCORE LOIN DU COMPTE !

Lundi 3 mars, lors d'une rencontre dans le calme entre les représentants du CCO et les grévistes, M.Delneste (intérim d'Olier) avoue que la production se trouve dans la zone rouge. Il ne peut cacher ses préoccupations. Il souhaite que, dans l'intérêt de tous, la direction présente rapidement une solution acceptable pour les grévistes afin que l'entreprise retrouve un fonctionnement normal. Le message semble avoir été entendu par M.Amiens qui accepte de rencontrer l'intersyndicale le mercredi 5 mars. Il fait plusieurs propositions ; embauche de 20 personnes (sans remettre en cause l'ODG ...), l'amélioration de l'équité dans l'attribution de primes à caractère exceptionnelle ou non statutaire, la mise en place d'une « Allocation Spécifique Transport/Energie » (ASTE) d'un montant de 20€ et l'attribution d'une éventuelle prime exceptionnelle.

Le lendemain, l'assemblée des grévistes décide de ne retenir qu'une seule proposition, celle de la mise en place de l'ASTE sous réserves de certaines garanties : pas de prorata pour les temps partiels, la garantie du maintien des transports collectifs et du remboursement des frais kilométriques. Même si le principe est retenu, il n'empêche que le montant de cette ASTE n'est pas accepté.

Le vendredi 07/03, alors que le texte qui précisera les modalités d'application de cette ASTE commence à prendre forme (il ne suffit plus que de supprimer un paragraphe), la direction annonce ne pas vouloir remettre en cause le montant fixé à 20€.

Hier matin, à la question : « Etes-vous prêt à reprendre le travail pour une ASTE de 20€ ? », les grévistes ont voté NON.

Et pour cause, les raisons ne manquent pas pour exiger plus :

- La proposition de 20€ est très insuffisante par rapport à la revendication de départ
- A 20€, l'ASTE représente une enveloppe d'environ 264 000 € pour 1100 salariés (20€ x 1100 x 12 mois).
C'est bien peu comparé à l'enveloppe des primes d'objectifs : 575 000 € pour 60 salariés.
- La direction précise que la mise en place de l'ASTE n'impute pas l'enveloppe prévue à l'attribution d'une éventuelle prime courant 2008 (enveloppe prévue : 360 000 €).
- De plus, la bonne santé de l'entreprise SPS mais aussi du groupe Safran, les excellents bénéfices réalisés, le carnet de commande bien rempli sont autant de facteurs à prendre en considération. Quand on connaît les objectifs revus à la hausse pour l'année à venir et tous ceux atteints les années passées, une augmentation de 20€/mois n'est pas à la hauteur.

Aujourd'hui, tous les ingrédients sont réunis pour faire converger les grévistes et la direction vers un accord : la mise en application d'une Allocation Spécifiques Transport/Energie (dans les modalités définies ci-dessus) et avec un montant acceptable par tous.

Grève Mardi 11 mars 2008

de 7h00 à 10h00

Devant l'entrée de SPS